

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Aston Hill IA Clarington tactique de rendement	4 mars 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Canadian SWIFT Master Auto Receivables Trust	4 mars 2010	Ontario
Fonds BMO (Les)	4 mars 2010	Ontario
BMO Catégorie FNB canadien gestion tactique		
BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique		
Fonds BMO (Les)	4 mars 2010	Ontario
Catégorie FNB canadien gestion tactique BMO Guardian		
Catégorie FNB mondial gestion tactique BMO Guardian		
Portefeuille FNB sécurité BMO Guardian		
Portefeuille FNB équilibré BMO Guardian		
Portefeuille FNB croissance BMO Guardian		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille FNB croissance dynamique BMO Guardian		
Fonds de revenu mensuel Phillips, Hager & North RBC	9 mars 2010	Ontario
NIF-T ^{MC}	8 mars 2010	Ontario
Portefeuilles DynamiqueUltra	8 mars 2010	Ontario
Portefeuille DynamiqueUltra 2020		
Portefeuille DynamiqueUltra 2025		
Portefeuille DynamiqueUltra 2030		
Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2020		
Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2025		
Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2030		
Winterville (2008) Fund	4 mars 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds COTE 100 Premier Fonds COTE 100 US Fonds COTE 100 EXCEL Fonds COTE 100 Revenu Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes Fonds COTE 100 Grandes Sociétés US (parts de catégorie Ordinaire et de catégorie Gestion) Fonds COTE 100 REA II (<i>anciennement</i> <i>Fonds COTE 100 Actions-croissance PME</i>) (parts de catégorie Ordinaire seulement)	9 mars 2010	Québec
Boston Pizza International Inc.	8 mars 2010	Colombie-Britannique
COMPASS Income Fund	10 mars 2010	Alberta
Dividend 15 Split Corp.	10 mars 2010	Ontario
Fiducie de placement immobilier Dundee	9 mars 2010	Ontario
Fonds d'exposition aux actions mondiales Fortis	11 mars 2010	Ontario
Fonds de revenu prudent Sentry Select	5 mars 2010	Ontario
Fonds SEI Fonds équilibré orienté Canada Fonds de croissance orienté Canada	4 mars 2010	Ontario
Questerre Energy Corporation	10 mars 2010	Alberta
SMC Man AHL Alpha Fund	8 mars 2010	Ontario
Supérieur Plus Corp.	8 mars 2010	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse Desjardins du Sud Des Chenaux	2 mars 2010	Québec
Dividend 15 Split Corp.	4 mars 2010	Ontario
Fonds d'investissement BMO	10 mars 2010	Ontario
BMO Catégorie perspectives durables BMO Catégorie Protection du climat (série A et série I)		
Fonds d'investissement BMO BMO Catégorie Protection du climat (BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série Conseiller, BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série F et BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série H) BMO Catégorie perspectives durables (BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série Conseiller, BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série F et BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série H)	10 mars 2010	Ontario
Hydro One Inc.	5 mars 2010	Ontario
Société en commandite accréditée Pathway Québec 2010	10 mars 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Brookfield Asset Management Inc.	3 mars 2010	12 janvier 2009
Caisse centrale Desjardins	11 février 2010	14 mars 2008
Caisse centrale Desjardins	11 février 2010	14 mars 2008
Caisse centrale Desjardins	12 février 2010	14 mars 2008
Merrill Lynch Finance Canada	2 mars 2010	28 septembre 2009
Merrill Lynch Finance Canada	2 mars 2010	28 septembre 2009
TransCanada Corporation	4 mars 2010	21 septembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Ressources Métanor Inc.

Vu la demande présentée par Ressources Métanor Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 février 2010 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'un maximum de 8 000 000 d'unités au prix de 0,50 \$ l'unité, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement proposé.

Fait à Montréal, le 4 mars 2010.

(s) *Benoit Dionne*

Benoit Dionne

Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDRA : 1534399

Décision n°: 2010-FS-0403

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Altairis Long/Short Class	2009-01-01 au 2009-12-31	1 064 010,235 parts	106 535 423,55 \$	23	939	2.3, 2.10, 2.19
Aquilon Premium Value Partnership	2008-12-31 au 2009-01-31	1 503,457269 parts	635 651,97 \$	1	16	2.3
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	68,839 parts	672,22 \$	1	0	2.3
Barometer Equity Pool	2009-01-05 au 2009-12-24	4 101 273,143 parts	38 120 601,89 \$	6	314	2.3, 2.10
Barometer Global Tactical Balanced Pool	2009-01-12 au 2009-12-02	874 743,6694 parts	7 420 500,37 \$	2	88	2.3, 2.10
Barometer High Income Pool	2009-01-06 au 2009-12-31	7 676 362,447 parts	72 536 209,77 \$	6	419	2.3, 2.10
Barometer Long Short Pool	2009-01-08 au 2009-12-30	1 551 932,651 parts	13 702 948,89 \$	2	151	2.3, 2.10
Bissett Core Equity Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	797 701,1396 parts	9 138 256,04 \$	1	28	2.3, 2.19
Elliott International Limited	2009-01-01 au 2009-12-31	550 369,7459 actions ordinaires	400 107 797,31 \$	1	1	2.3
Fonds d'actions américaines Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	1 592 605,049 parts	9 582 337,45 \$	8	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	19 989 458,91 parts	562 817 505,42 \$	41	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions globales Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	493 359,284 parts	3 703 535,45 \$	2	0	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Fonds d'actions internationales Jarislowsky	2009-01-01 au 2009-12-31	1 479 949,951 parts	25 136 346,67 \$	28	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions spéciales Jarislowsky	2009-01-01 au 2009-12-31	1 246 963,489 parts	22 436 000 \$	51	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'obligations Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	1 540 278,55 parts	16 549 100,20 \$	11	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de marché monétaire américain Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	990 400 parts	11 338 594,40 \$	19	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de marché monétaire Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	16 381 127,19 parts	163 811 271,97 \$	42	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds équilibré global Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	4 226 399,203 parts	40 123 672,44 \$	6	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds équilibré Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	7 100 131,115 parts	90 884 596,02 \$	56	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds immobilier Nevis	2009-02-27 2009-03-19 2009-05-13 2009-06-11 2009-07-07 2009-07-31 2009-08-07 2009-11-20 2009-11-30	19 038 parts	12 575 187 \$	5	0	2.3
Fonds immobilier Nevis-T	2009-01-30 2009-02-24 2009-03-20 2009-04-17 2009-11-30 2009-12-30	29 841 parts	16 443 700 \$	3	0	2.3
Franklin Templeton Global Growth Pooled Portfolio	2009-10-01 au 2009-12-31	43 857,30 parts	436 851,60 \$	1	3	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC /	Hors QC	
Front Street Mining Opportunities Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	141 902,650 parts	2 131 080,32 \$	1	22	2.3, 2.10
GS+A Credit Arbitrage Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	8 028 268,368 parts	863 101 499,80 \$	257	4 110	2.3
GS+A Enhanced Bond Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	6 239 694,901 parts	667 855 114,83 \$	146	1 968	2.3
GS+A Enhanced Credit Arbitrage Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	915 264,724 parts	97 251 243,29 \$	33	392	2.3
GS+A High Yield Long/Short Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	23 374,708 parts	2 672 150,65 \$	1	8	2.3
GS+A Income Long/Short Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	150 922,977 parts	28 533 255,70 \$	1	51	2.3
GS+A Multi Strategy Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 140 883,35 parts	120 276 082,45 \$	44	633	2.3
GS+A Multi-Strategy Opportunities Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	983 196,528 parts	107 968 638,88 \$	63	737	2.3
GS+A Multi-Strategy Opportunities Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	532 290,946 parts	55 859 426,07 \$	50	707	2.3
GS+A Multi-Strategy Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	895 648,561 parts	91 423 337,25 \$	56	852	2.3
GS+A RRSP Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	6 848 410,179 parts	12 976 640,51 \$	25	319	2.3
GS+A Short Term Bond Fund (auparavant GS+A Fixed Income Fund)	2009-01-01 au 2009-12-31	1 851 771,598 parts	182 083 994,57 \$	30	498	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
GS+A Top 15 Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	580 354,709 parts	36 464 033,33 \$	3	200	2.3
GS+A US Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	19 500,946 parts	1 735 025,91 \$	4	116	2.3
GS+A US\$ Fixed Income Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	9 658,023 parts	958 943,02 \$	1	8	2.3
Phillips, Hager & North Mortgage Pension Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	951 655,268 parts	9 830 112,99 \$	17	149	2.3
Phillips, Hager & North Absolute Return Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	7 400 224,633 parts	86 987 546,52 \$	11	432	2.3
Phillips, Hager & North High Grade Corporate Bond Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	552 791,878 parts	5 285 718,10 \$	1	79	2.3
Picton Mahoney Global Market Neutral Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	3 625,59 parts de catégorie F	35 000 \$	1	0	2.3
Picton Mahoney Long Short Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 850,920 parts de catégorie A 7 968,368 parts de catégorie F	255 000 \$	5	1	2.3
Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	39 668,497 parts de catégorie A 113 285,797 parts de catégorie F	3 329 536,88 \$	46	8	2.3, 2.10
Private Client Balanced Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	0,310 parts	3,36 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Private Client Bond Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	96 340,470 parts	979 617,49 \$	26	0	2.3
Private Client Canadian Equity Income & Growth Portfolio II	2009-01-01 au 2009-12-31	19 819,991 parts	218 158,46 \$	25	0	2.3
Private Client Canadian Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	12 406,515 parts	168 604,89 \$	21	0	2.3
Private Client Canadian Value Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	24 322,439 parts	311 741 \$	25	0	2.3
Private Client Global Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	144 794,828 parts	737 084,25 \$	27	0	2.3
Private Client High Yield Bond Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	14 056,506 parts	133 786,70 \$	19	0	2.3
Private Client International Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	102,238 parts	695,25 \$	1	0	2.3
Private Client Money Market Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	542 219,590 parts	5 423 882,48 \$	26	0	2.3
Private Client Short Term Bond Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	333 697,735 parts	3 427 089,90 \$	32	0	2.3
Private Client Small Cap Portfolio II	2009-01-01 au 2009-12-31	5 878,460 parts	54 818,91 \$	16	0	2.3
Private Client Socially Responsible Canadian Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	8 848,769 parts	70 865,50 \$	5	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Private Client US Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	217 119 parts	831,26 \$	1	0	2.3
Private Client US Money Market Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	49 366,697 parts	541 702,35 \$	4	0	2.3
Q-BLK Strategic Partners, Inc.	2009-11-02	2 884,441 actions de catégorie A	950 154,97 \$	1	0	2.10
Sentry Select MBS Adjustable Rate Income Fund II	2009-11-30 2009-12-31	1 366,62 parts de série A	8 067,75 \$	1	0	2.3
Vision Opportunity Fund Limited Partnership II	2009-09-10 2009-10-08 2009-10-15 2009-12-01 2009-12-14	Parts de société en commandite	3 650 000 \$	3	7	2.3
Vision Opportunity Fund Trust	2009-03-26 2009-03-27 2009-03-31 2009-04-17 2009-07-31 2009-09-08	Parts	521 800 \$	1	162	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Merrill Lynch Canada Finance Company

Vu la demande présentée par Merrill Lynch Canada Finance Company (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 février 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« formulaire 10-K » : le formulaire américain 10-K du garant pour la période terminée le 31 décembre 2009, préparé conformément à la Loi de 1934, lequel sera intégré expressément par renvoi dans le prospectus;

« garant » : Bank of America Corporation, une société du Delaware et la société mère de l'émetteur, qui fournit une garantie à l'égard des titres devant être placés aux termes du prospectus;

« prospectus » : le prospectus préalable de base de l'émetteur daté du 28 septembre 2009 qui vise le placement d'un montant de capital global de 5 000 000 000 \$ CA en titres d'emprunt et bons de souscription structurés, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de fixation du prix » : la version finale des 3 suppléments de fixation du prix provisoires déposés sur SEDAR le 7 janvier 2010, le 13 janvier 2010 et le 18 janvier 2010, ainsi que tout autre supplément de fixation du prix à être déposé relatif au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du formulaire 10-K (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. le garant est soumis à la Loi de 1934;
3. l'émetteur est dispensé de certaines des obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102, pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents qu'il doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. le volume du formulaire 10-K conjugué à la brièveté du délai pour la transmission aux souscripteurs des suppléments de fixation du prix empêche l'émetteur de fournir une version française de façon simultanée à la version anglaise de ces documents;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur et le garant.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que tout supplément de fixation du prix déposé auprès de l'Autorité avant le dépôt de la version française du formulaire 10-K contienne une mention à l'effet que la version française de ce document sera disponible sur SEDAR au plus tard le 2 avril 2010.

Fait à Montréal, le 1^{er} mars 2010.

Patrick Théorêt

Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0392

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».